

Commune de MESNOIS

Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt deux, **le JEUDI 16 juin 2022** à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 8 JUIN 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mme GAUTHIER PACOUD Sandrine, Maire.

Etaient présents : CACHOT Jean 1^{er} adjoint, CABUT Danielle 2^{ème} adjointe, PEAN Franck 3^{ème} adjoint, BAIGUE Xavier, BERTHET Audrey, PETITCOLAS Alain, RINGENBACH Sandra, ROUSSEL Frédéric, SORNAY Jean-Paul conseillers.

Absents excusés : BERREZ Serge

Secrétaire de Séance : ROUSSEL Frédéric a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du conseil du 31 mars 2022 :

Compte rendu approuvé par 8 voix pour et 1 abstention.

1. Point par le 1^{er} adjoint sur les dossiers bois/forêt et travaux communaux :

Des membres du Conseil doivent rencontrer la Sté « La Petite Entreprise » pour faire un point sur les travaux de voirie.

L'achat de la parcelle ZD38 « Aux Emboisieux » au groupement forestier des Ecollets a été signée.

Mr Ludovic Bailly a déposé une déclaration de travaux à la Mairie

Mr Jacques Banderier a déposé une demande de permis de construire

2. Point par le 2^{ème} adjoint sur les dossiers affaires sociales, vie associative, espaces verts et communication :

Toutes les fleurs ont été plantées dans la commune.

Faire appel aux équipes vertes pour la tonte à Rières Mesnois et Thuron, ainsi que le nettoyage des caniveaux.

3. Point par le 3^{ème} adjoint sur les dossiers eau et réseaux :

3.1. Validation du RPQS 2021 :

Le RQPS est validé par le Conseil Municipal

3.2. Information contrôle par l'agence de l'eau

Un inspecteur de l'ARS est venu pour contrôler la gestion administrative et technique de la distribution de l'eau potable par la commune, ainsi que le prélèvement et la redistribution des taxes liées à l'eau.

Il a conseillé de tenir un journal de bord écrit sur la gestion de l'eau.

Il recommande également de faire la mise à jour des plans du réseau.

4. Finances :

4.1. Augmentation des charges locatives appartement 3 grande rue : En raison des montants des factures de gaz pour le chauffage de l'appartement au RDC du 3 Grande Rue, il est proposé d'augmenter les charges pour le chauffage de 70 à 80 €.

Augmentation validée compte tenu de l'augmentation du prix du gaz.

4.2. DM N°1 et N° 2 budget général : Virement de crédits entre chapitres.

4.3. Reconduction subvention élèves : Une subvention de 30 % du montant plafonné à 200 € pour participation aux voyages scolaires est proposée pour les primaires, collégiens et lycéens.

Reconduction validée de cette aide jusqu'à la fin de ce mandat.

5. Commande publique :

5.1. Avenant convention SIDEC éclairage public. Etant donné la nécessité de déplacer un poteau de l'autre côté de la rue traversière, ainsi que la nécessité d'ajouter un point lumineux sur la façade arrière de la mairie, un avenant a été établi par le SIDEC portant le montant initial de 14 992.02 € à 23 268.86 € soit un supplément de 8 276.84 € à la charge de la commune.

5.2. Marché rénovation mairie : accord pour choix des prestataires :

5.2.1. Coordinateur SPS

5.2.2. Contrôle technique

5.2.3. Diagnostic amiante-plomb

Une réunion de travail a eu lieu avec le technicien du SIDEC, le 1^{er} adjoint, Jean Cachot, le 3^{ème} adjoint Franck Péan et Alain Petitcolas.

Les sujets qui ont été abordés sont d'ordre technique et portent sur les ouvertures, les volets électriques, l'isolation intérieure et l'accès PMR.

L'objectif est d'avoir le dossier complet pour la Commission DETR en préfecture en octobre.

6. Questions diverses

6.1. Bail Chevassus : changement de propriétaire de l'exploitation

Bail à refaire avec Mr Chevassus sur le terrain de Mesnois se situant de l'autre côté de l'Ain.

Dans le cadre de l'achat en cours par un particulier de la maison Secrétant située à Pont de Poitte, le Conseil Municipal de Pont de Poitte souhaite faire valoir son droit de préemption dans l'objectif d'agrandir le cabinet médical.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cet achat, par l'intermédiaire de l'EPF.

Le lotissement prévu à Mesnois dépend de la validation du PLUI qui doit être validé en août-septembre 2023.

Chantier débarras de l'amiante est à prévoir.

6.2. Délibération pour report de la dématérialisation de la publicité des actes : A compter du 1^{er} juillet, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun des actes (délibération, arrêtés...) des collectivités territoriales. A titre dérogatoire, les communes de moins de 3 500 habitants ont la possibilité de délibérer pour reporter cette dématérialisation. Il est proposé de conserver le mode actuel pendant encore quelques temps.

Accord pour rajouter cette délibération. La demande de report de cette dématérialisation complète des actes est validée.

La séance a été levée à 22h45

Le Maire,
Mme Sandrine GAUTHIER PACOUD

Le secrétaire de séance,
Mr Frédéric ROUSSEL